



PRE-INSCRIPTIONS

19 au 22
OCTOBRE
2023



CALENDRIER 2023

Lundi 09 janvier 2023

14h00 (heure Réunion)
soit 11h00 Métropole

**OUVERTURE VENTE DES
PACKAGES POUR LES
ÉTRANGERS ET RESIDENTS
DE FRANCE METROPOLITAINE**

<http://grandraid.bourbonvoyages.fr>

Mercredi 18 janvier 2023

14h00 (heure Réunion)

**OUVERTURE INSCRIPTIONS
POUR LES ETRANGERS
sans tirage au sort**

<http://grandraid-reunion.com>

**23 janvier 2023 à 14h00 au
24 mars 2023 à minuit
(heure Réunion)**

**OUVERTURE PRE-INSCRIPTIONS
POUR LES RESIDENTS DE
FRANCE METROPOLITAINE,
REUNION et autres DOM-TOM**

<http://grandraid-reunion.com>

vendredi 31 mars 2023

14h00 (heure Réunion)

**TIRAGES AU SORT SOUS
CONTROLE D'HUISSIER A
L'ASSOCIATION
GRAND RAID REUNION**

<http://grandraid-reunion.com>



PRE-INSCRIPTIONS 2023

19 au 22
OCTOBRE
2023

Pour les compétiteurs locaux quel que soit leur nationalité et les compétiteurs français non-résidents à la Réunion



Du **23 janvier 2023** à 14h00 au **24 mars 2023** à minuit (heure Réunion pour tous)



Les tirages au sort auront lieu le **31 mars 2023** à 14h00. (heure Réunion pour tous)



Ces tirages au sort se feront sous contrôle d'huissier étant précisé qu'ils ne se dérouleront que si les demandes de pré-inscriptions sont supérieures au nombre de places proposées.



Tous ceux, qui en 2022, n'avaient pas été tirés au sort et n'ont pas bénéficié d'une possibilité d'inscription sur quelque course que ce soit, auront un coefficient 2 leur permettant d'avoir plus de chance d'être tirés au sort. Ceci sous réserve d'une pré-inscription à la même course qu'en 2022 et avoir utilisé le même compte coureur.



Il sera demandé à la pré-inscription aux tirages au sort le versement en totalité du prix de l'inscription. Ce montant sera remboursé aux perdants du tirage sort dans la semaine suivant le tirage au sort.



La constitution d'équipe (de 3 coureurs minimum) sur ces trois courses ne sera possible que par un chef d'équipe (désigné par les coureurs) via son compte coureur directement sur le site uniquement après la date du tirage au sort prévu le **31 mars 2023**.



JUSTIFICATIFS DE POINTS

19 au 22
OCTOBRE
2023

Lors de la pré-inscription, vous devrez impérativement indiquer, dans votre espace coureur, la ou les courses qui vous ont procuré les points exigés pour courir le Trail De Bourbon ou La Diagonale des Fous, à savoir :



Trail De Bourbon : **1 trail** ouvrant au moins **75 points**.



Diagonale des Fous : **2 trails** ouvrant au moins **85 points**. **NEW!**



Ces points devront être acquis entre le **01 janvier 2022** et le **31 juillet 2023**.



1km de distance vaut **1 point** et **100m de dénivelé positif** valent **1 point**.



Seules les courses exclusivement pédestres sur **une seule étape**, avec classement sont prises en considération et vous ne pouvez pas additionner les points de plusieurs courses pour obtenir ces points. Le calcul se fait sur la distance arrondie au km et le dénivelé positif arrondi à la centaine de mètres la plus proche.



Exemples :

- Un trail de 60km et 2500m de dénivelé positif vaut 60+25 points, soit 85 points.
- Un ultra-trail de 100km tout plat ou un 100km sur route sans dénivelé vaut donc 100 points.



Aucun point n'est exigé pour la Mascareignes et le Zembrocal trail.
Mais une expérience et un bon entraînement sont conseillés.



TARIFS INSCRIPTIONS

19 au 22
OCTOBRE
2023



La Diagonale Des Fous

Individuelle : 190 €

Equipe par personne : 190 €



Le Trail de Bourbon

Individuelle : 135 €

Equipe par personne : 135 €



La Mascareignes

Individuelle : 100 €

Equipe par personne : 100 €



Le relais Zembrocal trail

Equipe de 4, prix pour l'équipe : 320 €



REPARTITION INSCRIPTIONS

19 au 22
OCTOBRE
2023

La Diagonale Des Fous, 3000 places proposées, réparties comme suit :



- 1250 places pour les compétiteurs locaux au tirage au sort.
- 1250 places pour les compétiteurs français non-résidents à La Réunion (300 au tirage au sort et 950 par la vente de packages).
- 250 places pour les étrangers non-résidents à La Réunion, hors tirage au sort.
- 250 places réservées à nos partenaires

Le Trail de Bourbon, 1800 places proposées, réparties comme suit :



- 1150 places pour les compétiteurs locaux au tirage au sort.
- 450 places pour les français non-résidents à La Réunion (250 au tirage au sort et 200 par la vente de packages).
- 50 places pour les étrangers non-résidents à La Réunion, hors tirage au sort.
- 150 places réservées à nos partenaires

La Mascareignes, 1800 places proposées, réparties comme suit :



- 1150 places pour les compétiteurs locaux au tirage au sort.
- 450 places pour les français non-résidents à La Réunion (250 au tirage au sort et 200 par la vente de packages).
- 50 places pour les étrangers non-résidents à La Réunion, hors tirage au sort.
- 150 places réservées à nos partenaires.

Le Zembrocal trail (course en relais à 4)

- 200 équipes de 4 soit 800 places proposées.



Dès que le quota des 200 équipes est atteint, les inscriptions sur le relais du zembrocal trail seront automatiquement bloquées. Une fois la date d'inscription passée, aucune place ne sera réattribuée et ce même si les équipes se désistent : le nombre d'équipes restant restera donc tel quel une fois l'inscription clôturée.



ZEMBROCAL TRAIL 2023

19 ^{au} 22
OCTOBRE
2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La pré-inscription au Zembrocal Trail porte sur **toute l'équipe**.

Le chef d'équipe se pré inscrira **lui-même ainsi que les 3 autres membres** de son équipe. Il devra donc s'assurer au préalable que lui, ou elle, et ses coéquipier(e)s disposent bien d'un compte coureur ACTIF et COMPLET, de connaître les N° de compte coureur et de s'assurer qu'aucune pré-inscription n'est déjà enregistrée sur une autre course.

Il est rappelé que le capitaine de l'équipe a la charge de la vérification de **toutes les démarches administratives de ses coéquipiers**. L'association ne pourra être tenue pour responsable de toutes négligences en la matière.

Passé la date du **31 août aucun certificat médical ne sera accepté** et l'inscription sera annulée selon les modalités d'annulation en vigueur.

Les N°s de dossard des équipes au Zembrocal Trail ne seront attribués que si les **4 certificats médicaux** types obligatoires seront téléchargés (avec mention du n° de portion) impérativement et seulement **dans chaque compte coureur** utilisé lors de l'inscription de l'équipe.



VENTE DES **PACKAGES**

19 au **22**
OCTOBRE
2023



Elle sera confiée à notre partenaire **Bourbon Voyages** et comprendra à minima **l'inscription** à une course, **un billet d'avion aller-retour** et **trois nuitées** au travers d'un large réseau d'agences de voyages nationales



L'ouverture des ventes débute le 09 **janvier 2023 à 14h00** (heure Réunion).



Pas de tirage au sort concernant les packages.



Le choix de package est ouvert aux étrangers et aux nationaux hors résidents sur le département.

[http:// !\[\]\(51514032c8ca341817228f39f1307b05_img.jpg\) grandraid.bourbonvoyages.fr](http://grandraid.bourbonvoyages.fr)



Toute pré-inscription sous le même nom portant sur plusieurs courses ou plusieurs fois sur la même course sera annulée ! L'association signalera par courriel aux compétiteurs concernés ces anomalies.



De plus, il sera mis en place **une liste d'attente** par tirage au sort le même jour que le tirage au sort de la liste principale. Cette liste d'attente permettra de remplacer, par ordre du tirage, les places devenues vacantes, étant entendu que les mêmes conditions (pièce d'identité, points; certificat médical type obligatoire) seront appliquées.



Cette liste sera actualisée et publiée régulièrement. Les raideurs sollicités par liste d'attente disposeront d'un délai fixé au moment de la date de sollicitation pour payer leur inscription (à défaut, le bénéfice de cette possibilité sera définitivement perdu ainsi que le coefficient 2).



Les propositions d'inscription seront faites sur la même course à partir des listes d'attente des locaux ou des non-résidents et ce jusqu'au **31 août 2023** maximum.



CERTIFICAT MEDICAL

19 au 22
OCTOBRE
2023



Il est demandé d'utiliser obligatoirement notre modèle type, lequel sera disponible en téléchargement sur notre site Internet dès le **1er juin 2023**. [http:// grandraid-reunion.com](http://grandraid-reunion.com)

123

Le **N° de dossard** ne sera attribué qu'après **téléchargement du certificat médical** type obligatoire de l'année 2023 dans le compte coureur adéquat à l'inscription pour tous entre le **1er juin 2023 et le 31 août 2023** et après **validation des points** exigés pour la Diagonale des fous et le Trail de Bourbon.



Les N°s de dossard des équipes au **Zembrocal Trail** ne seront attribués que si les 4 certificats médicaux types obligatoires seront téléchargés (avec mention du n° de portion) impérativement et seulement dans chaque compte coureur utilisé lors de l'inscription de l'équipe.



Passé la date du **31 août 2022** aucun certificat médical ne sera accepté et l'inscription sera annulée selon les modalités d'annulation en vigueur.



Chaque traileur devra s'assurer au minimum 15 jours après téléchargement de son certificat médical type dans son compte coureur adéquat, que tous les documents ont bien été **réceptionnés par l'association**. La bonne réception engendrera un mail de notification sous réserve de validation. Autre moyen de vérification, en consultant régulièrement la liste des inscrits sur notre site **www.grandraid-reunion.com**.



Lors de la période des pré-inscriptions et jusqu'au tirage au sort, il sera permis de se désister moyennant une retenue forfaitaire de **15€** quel que soit la course.



- **Du 01 avril 2023 au 31 mai 2023** : il sera permis de se désister sans justificatif avec un remboursement de 60 % du montant de l'inscription.
- **Du 1er juin 2023 au 15 septembre 2023** : il sera permis de se désister sans justificatif avec un remboursement de 40 % du montant de l'inscription.
- **A partir du 16 septembre 2023** : aucun désistement ne donnera lieu à remboursement, même partiel.

Concernant la course en relais, le Zembrocal trail, en cas de désistement d'un membre de l'équipe le remplacement de celui-ci sera possible sans frais jusqu'au 31 août 2023.



UNIQUE PROCÉDURE : le ou la capitaine doit envoyer un e-mail à inscriptions@granraid-reunion.com, en indiquant comme suit : le nom et numéro de compte coureur du/de la désisté(e) **Et** le nom et numéro de compte coureur du /de la remplaçant(e) (en vérifiant au préalable que le compte de ce dernier soit complet).

Passé cette date, tout désistement entraîne **la dissolution de l'équipe**, le remboursement se faisant alors selon les mêmes règles que les autres courses.